

## Votation fédérale du 30 novembre 2008

# Succès du huitième test de vote électronique

La chancellerie d'Etat communique:

A l'occasion de la votation fédérale du 30 novembre 2008, 1.564 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 4.897 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 3,2% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que 67 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique et domiciliés dans un pays membre de l'Union européenne ou faisant partie de l'Accord de Wassenaar ont voté lors de ce scrutin qui comportait cinq objets. La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce huitième essai de vote électronique dans le cadre d'une votation fédérale.

Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 46% dans le canton de Neuchâtel.

A noter que la population neuchâteloise a refusé à 55,2% l'initiative « Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile », dit OUI à 50,02% à l'initiative « Pour un âge de l'AVS flexible », refusé à 76,7% l'initiative « Droit de recours des organisations », dit NON à 71,5% à l'initiative « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre », et accepté à 64,4% la modification de la loi sur les stupéfiants.

Pour ce huitième essai pilote de vote électronique, le nombre limite de votants était fixé à 8.000 personnes. Le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le Canton de Neuchâtel.

Les précédents essais pilote de vote électronique menés dans le canton de Neuchâtel dans le cadre d'une votation fédérale se sont tenus les 1<sup>er</sup> juin et 24 février 2008, 17 juin et 11 mars 2007, 26 novembre 2006, 27 novembre et 25 septembre 2005. A noter qu'un test de vote électronique a également eu lieu à l'occasion du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005.

A ce jour, au total, ce sont quelque 5.500 contrats d'utilisation du Guichet unique - y compris les Suisses de l'étranger - qui ont été conclus par des personnes privées.

### Pour de plus amples renseignements :

**Séverine Despland, secrétaire générale de la Chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.**

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation fédérale du 30 novembre 2008 sur [www.ne.ch/vote](http://www.ne.ch/vote)**

Neuchâtel, le 30 novembre 2008